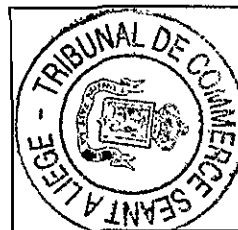


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15162301



Division LIEGE

06 NOV. 2015
Greffe

N° d'entreprise : 0444.481.516

Dénomination

(en entier) : **SIESTA SPRL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Pierre Michaux 74 à 4683 OUPEYE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission, nomination et délégation de pouvoirs

L'assemblée générale Extraordinaire s'est réunie le 23 septembre 2015 et a ratifié à l'unanimité les points suivants :

DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

La démission en qualité de gérant de Monsieur Serge DIAX, adresse, à dater du 23 septembre est constatée.

Le gérant démissionnaire est remercié pour la manière dont il a exercé son mandat et pour la contribution apportée au développement de la société.

Ensuite, il est décidé de procéder à la nomination de nouveaux gérants, et en cette qualité sont nommés, commençant le 23 septembre 2015 :

- Monsieur Stefan LEDENT, Avenue de L'Hermine 9 à 1170 WATERMAEL-BOITSFORT, nommé jusqu'au 23 septembre 2018

- La société PROSEIDO SCS représentée par Monsieur Vincent Parmentier, Chemin Soyeux 8 à SPA, nommé jusqu'au 23 septembre 2021

- Monsieur Marc BEYENS, Noblehay 119 à 4653 BOLLAND, jusqu'au 23 septembre 2021

Les gérants nommés au-dessus, ici présents, déclarent d'accepter leurs mandats et déclarent ne pas être victimes d'une clause d'interdiction relative à l'exercice d'un mandat de gestion.

POUVOIRS

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant et les gérants représenteront la société dans les actes judiciaires et extrajudiciaires, conformément à l'article 11 des statuts :

- Monsieur Marc BEYENS, Noblehay 119 à 4653 BOLLAND

- PROSEIDO SCS, Chemin Soyeux 8 à 4900 SPA, NN : 0552.863.376 représentée par Monsieur Vincent PARMENTIER, gérant de la société.

Monsieur Stefan LEDENT peut réaliser tous les actes administratifs relatifs à la gestion de l'activité de caravaning de la société.

L'assemblée générale décide de limiter les pouvoirs de signature de Monsieur Stefan LEDENT à tout paiement d'un montant de 50.000,00 EUR maximum.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature